

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ
وَصَلَّى اللَّهُ عَلَى نَبِيِّهِ الْكَرِيمِ



**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Mesdames et Messieurs les Honorables Députés,**

La présence du Premier Ministre devant l'Assemblée Nationale pour présenter la déclaration de politique générale du Gouvernement, conformément à l'article 42 de la constitution, est l'un des moments forts à travers lesquels le peuple mauritanien prouve, de manière concrète, par le biais de ses représentants, les honorables députés membres de votre auguste Assemblée, qu'il est la source de tout pouvoir et le détenteur, dans l'absolu, de la souveraineté nationale.

Souveraineté au titre de laquelle il a choisi, en deux scrutins distincts, marqués par la transparence et l'équité, de faire de vous ses représentants au sein de l'Assemblée Nationale, et d'accorder un nouveau mandat présidentiel à **Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani.**

Et voilà qu'aujourd'hui encore, tout revient de nouveau à ce même peuple, détenteur de la souveraineté, afin qu'il se prononce, à travers ses représentants, sur la déclaration de politique générale du Gouvernement de ce nouveau mandat présidentiel. Le peuple est donc, à la fois, la source et la finalité de tout ce processus.

Ce moment constitue un motif de fierté et de gloire pour nous tous, car il condense les fruits des grands efforts et des énormes sacrifices consentis, génération après génération, par le peuple mauritanien, par toutes ses composantes, ses élites, ses intellectuels et l'ensemble des tendances de son spectre politique, tout au long de sa marche vers la construction d'un système démocratique qui consacre la souveraineté du peuple, et la primauté de l'État de droit et des institutions.

Il s'agit d'un système qui garantit, dans la souplesse et la transparence, l'alternance pacifique du pouvoir comme la voie la meilleure vers la construction de la nation à laquelle le peuple mauritanien aspire : une nation qui fait la fierté de ses filles et ses fils, et qui les unit par un solide lien de citoyenneté républicaine, fondé sur l'égalité en dignité, en droits et en devoirs.

Une nation qui garantit leurs libertés, préserve les valeurs et les enseignements de leur sainte religion et protège, dans l'unité et la cohésion, leurs identités culturelles

dans leur diversité et leur richesse, selon l'expression même de Son Excellence le Président de la République.



Il est, cependant, évident que l'édification des États et des nations, à la mesure des aspirations toujours croissantes de leurs peuples, est un processus de construction par accumulation qui ne finit jamais.

Chacun suivant sa position et en fonction de ce que permettent les contraintes spécifiques qui y sont liées, apporte sa pierre pour contribuer à l'édifice, comme l'a souligné Son Excellence le Président de la République dans son discours de candidature pour son premier mandat.

Et parmi les contributions qui ont consolidé le plus les fondements de l'État mauritanien et préparé les conditions de son développement continu figurent, sans conteste, celles apportées par Son Excellence le Président de la République durant son mandat achevé.

En effet, Son Excellence a réussi à pacifier la vie politique grâce à la posture d'ouverture, de débat et de dialogue qu'il a su garder tout au long de ce mandat, parvenant ainsi à transformer l'atmosphère de rupture, de défiance et d'accusation, qui régnait entre les différentes parties prenantes de la scène politique nationale, en une atmosphère de dialogue et de débat paisible, prouvant ainsi qu'il nous était possible de « discuter et servir ensemble le pays, au lieu de nous battre et de tous lui porter préjudice », comme il l'a souligné dans sa lettre de candidature en 2024.

Il a également fait du citoyen et de l'amélioration de ses conditions de vie la finalité de toutes les politiques publiques. Il a combattu avec force la pauvreté, la précarité et l'exclusion en mettant en place un large filet de sécurité sociale destiné à assister les citoyens à revenu modeste et à renforcer leur résilience face aux aléas de la vie quotidienne. Cela s'est traduit par l'augmentation de leur pouvoir d'achat, l'amélioration de leur accès aux services de base, à l'assurance maladie et à l'habitat décent.

Il a également œuvré à renforcer l'unité nationale et à soutenir les vecteurs de cohésion sociale, en combattant les facteurs de division, comme le sectarisme tribal détestable et les fallacieux stéréotypes.

Parallèlement, il a intensifié les efforts pour améliorer la gouvernance en luttant contre la corruption et en réformant l'administration, tout en accordant une attention particulière à la participation des jeunes et des femmes à tous les niveaux de gestion des affaires publiques. Des projets spécifiques et diversifiés ont été lancés à leur profit, afin d'améliorer leur employabilité, leur formation professionnelle et leur leadership dans l'entrepreneuriat.

Il a aussi réussi à améliorer de manière significative les indicateurs d'accès aux services de base, à développer les infrastructures de soutien à la croissance, à asseoir les bases d'une école républicaine dans le cadre d'une réforme globale du système éducatif, et à réformer la justice et la presse. Tout cela a été accompli en maintenant les équilibres macroéconomiques et de bons taux de croissance, à un moment où la récession menaçait le monde en raison des effets néfastes de la pandémie de Covid-19 et les effets économiques dévastateurs de la guerre entre la Russie et l'Ukraine.



Toutes ces réalisations ont été rendues possibles par le souci permanent de Son Excellence le Président de la République, de préserver la paix, la sécurité et la stabilité du pays, malgré un environnement sous-régional et international marqué par la violence, le terrorisme et les guerres dévastatrices, mais aussi par la mise en œuvre d'une politique étrangère dynamique, assurant une forte présence sur la scène internationale et régionale, protégeant les intérêts du pays et de ses ressortissants à l'étranger, prônant le bon voisinage, l'amitié et la coopération entre les nations, et défendant les causes justes, notamment celle de la Palestine occupée.

Cependant, toutes ces grandes réalisations, visibles et palpables, n'ont pas occulté aux yeux de Son Excellence le Président de la République l'envergure des défis qui restent à relever, du fait de sa haute ambition pour le pays, de sa conscience de l'ampleur des aspirations légitimes de notre peuple, de sa connaissance de notre relation très récente, en tant que société, avec l'État moderne, de sa profonde compréhension des défis complexes et interdépendants imposés par l'environnement mondial et régional au niveau sécuritaire, géopolitique, économique et environnemental, ainsi que de sa pleine compréhension des dysfonctionnements structurels profonds que nous avons accumulés sur des décennies.



**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Mesdames et Messieurs les Honorables Députés,**

Nous sommes un pays dont on dit souvent qu' « il est riche par ses ressources naturelles. » Cependant, on ne mentionne que rarement, dans le même temps, que la richesse des nations et des peuples se mesure par leur aptitude à exploiter de manière durable leurs ressources naturelles et leurs capacités créatives, bien plus que par l'abondance des ressources elles-mêmes.

Or nous ne pourrons améliorer notre capacité à exploiter nos ressources et nos énergies créatrices qu'en relevant les défis auxquels fait face notre pays, et que Son Excellence a ramené, dans son programme « Mon ambition pour la Patrie », à cinq défis principaux :



Le premier défi se rapporte au degré d'ancrage de l'Etat, des Institutions et de la Gouvernance

Notre expérience récente de l'État moderne et les conditions entourant sa naissance chez nous ralentissent lourdement la transformation de nos mentalités et de nos comportements dans le sens d'une meilleure assimilation des exigences de l'État de droit et des institutions, en termes d'organisation et de procédures, particulièrement celles en rapport avec l'idée ancrée dans notre conscience collective, que l'État est une entité étrangère, ennemie, à laquelle il est permis légitimement et moralement de porter toutes les atteintes possibles. Ces mentalités expliquent dans une certaine mesure la propension à s'approprier indument les fonds publics ainsi que la désinvolture à l'endroit des institutions, des infrastructures et de tout ce qui a un caractère public. À cela s'ajoute la faiblesse de notre gouvernance locale, qui devrait pourtant être le meilleur instrument pour un développement équilibré dans un pays aussi vaste que le nôtre.



Le second défi est lié à la faiblesse structurelle de notre économie

À ce niveau, le principal problème pour notre pays réside dans le fait que À ce niveau, le principal problème pour notre pays réside dans le fait que nos parcours de croissance n'ont jamais atteint un niveau permettant un réel décollage économique. Cela est dû, notamment, aux insuffisances dans la diversification des

sources de croissance, à la faiblesse des infrastructures de soutien, et au déficit criant dans la mise en valeur des secteurs où nous avons un avantage comparatif, ainsi que les insuffisances évidentes dans l'exploitation efficace des opportunités offertes par nos potentialités, la faiblesse structurelle de notre secteur privé dans son ensemble et la taille réduite de notre marché intérieur. Ces éléments constituent les obstacles majeurs à ce niveau.



Le troisième défi concerne nos ressources humaines

À ce niveau le problème principal demeure la prédominance de mentalités et de comportements contraires à la culture du travail, à la valorisation des métiers dans leur diversité, et à la reconnaissance de l'honneur attaché au travail et aux travailleurs. Ces mentalités affaiblissent les volontés, délitent la force de l'engagement et inhibent les énergies et les capacités créatives.

À cela s'ajoute la faiblesse du taux d'accès à l'éducation, de la qualité des apprentissages, des niveaux de formation et de qualification technique et professionnelle faiblement compatibles, en général, avec les besoins de l'économie et du marché de l'emploi.



Le quatrième défi est celui de consolider notre unité et notre cohésion sociale

Nous sommes un peuple uni par une même foi religieuse intégrative, une histoire partagée un devenir commun et un avenir prometteur. Cependant, les mentalités rétrogrades, les stéréotypes erronés et les stratifications sociales sans fondement réel continuent à fragiliser cette cohésion sociale.

Ces néfastes résidus du passé se nourrissent de l'exacerbation du sectarisme et du tribalisme, des inégalités économiques flagrantes et de la précarité qui les accompagne. Ils sont également alimentés par une répartition inéquitable des richesses et des opportunités, affectant souvent les couches sociales historiquement victimes d'injustice et de marginalisation.

Éliminer ces défis est une priorité absolue. Il est essentiel d'éradiquer tous les facteurs de division et de discordance pour renforcer l'unité et la cohésion sociale, et rééquilibrer la balance de la justice et de l'égalité.



Le cinquième défi, lui, est sécuritaire et géopolitique

L'interconnexion entre les différents pays, du fait de la mondialisation, et la force par laquelle ils s'impactent les uns les autres, impose parfois aux pays, pris individuellement, des défis qui sont à la base internationaux ou régionaux.

Les effets dévastateurs de la violence, du terrorisme et des guerres qui sévissent au niveau international ont fortement impacté notre continent, en particulier la région du Sahel, qui a connu une forte propagation de l'extrémisme, de la violence et des groupes terroristes, compromettant les fondements de la sécurité et de la stabilité. Bien que nous ayons pu préserver notre sécurité et notre stabilité dans cet environnement très perturbé, par la grâce d'Allah, l'efficacité de notre stratégie sécuritaire intégrée et multidimensionnelle et la vigilance de nos vaillantes forces armées et de sécurité, il reste, cependant, que le défi persiste, le danger demeure et la vigilance est toujours requise.



**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Mesdames et Messieurs les Honorables Députés,**

Conscient de l'ampleur de ces défis interdépendants, Son Excellence le Président de la République a fait de la nécessité de les relever la finalité première de son programme, « Mon ambition pour la Patrie », en vue de réaliser les aspirations du peuple mauritanien qui sont pour l'essentiel, la construction de :

- Un État de droit et d'institutions fortes, avec une bonne gouvernance moderne,
- Une économie performante, résiliente et éco-durable,
- Un capital humain bien formé et qualifié, en particulier parmi les jeunes,
- Une unité nationale solide et une intégration sociale complémentaire,
- Une sécurité et une stabilité bien assises, et un rôle international et régional efficace.

Soucieux de réaliser ces aspirations, Son Excellence le Président de la République nous a chargé, dans la lettre de mission qu'il nous a remise, de traduire en actions le programme sur la base duquel il a été élu. Ce programme, du fait de son approbation par le peuple, est devenue une promesse et un contrat dont la mise en œuvre est impérative.

Aussi, en application des directives de SEM le Président de la République, le Gouvernement a élaboré sa politique générale, que nous avons l'honneur de présenter devant votre auguste Assemblée, en l'articulant autour de cinq axes.

L'axe I concerne l'édification d'un Etat de droit et des institutions fortes, avec une bonne gouvernance moderne

La priorité du Gouvernement, à ce niveau, sera de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour renforcer l'État de droit et les institutions, à travers une gouvernance moderne et efficace. Un État où règne la primauté de la loi et qui valorise l'intégrité et la probité. Un État démocratique, juste et transparent, qui gère les affaires du pays et exploite au mieux ses ressources, pour répondre aux besoins du développement, de la qualité et de la modernité.

Pour consolider les fondements de cet État de droit et de ses institutions, le Gouvernement prévoit de lancer trois chantiers complémentaires :

- Le premier de ces chantiers concerne les réformes indispensables pour ancrer et développer notre système démocratique. Il s'agira de lancer un dialogue responsable, franc et inclusif, qui n'exclut personne et n'occulte aucun sujet important, afin de repenser sereinement notre dispositif de gouvernance et notre modèle démocratique. Nous comptons beaucoup sur les résultats de ce dialogue pour renforcer nos institutions et gérer nos relations et notre système politique de manière pacifique et harmonieuse, dans l'intérêt supérieur de notre cher pays.

Il est aussi spécifiquement attendu de ce dialogue de permettre de réviser et d'améliorer le code électoral pour assurer plus de participation, plus de transparence et de crédibilité. À ce propos, la révision de la loi sur les partis politiques est l'une des réformes les plus importantes sur laquelle nous comptons pour renforcer notre système démocratique et consolider les structures organisationnelles et institutionnelles des partis, afin qu'ils puissent jouer leur rôle central dans la vie démocratique.

- Le second chantier dans cet effort de renforcement de l'État de droit et des institutions consiste à accélérer la mise en œuvre du Document National de Réforme et de Modernisation de la Justice. Cette restructuration profonde, issue d'un large processus de concertation, répond aux aspirations des Mauritaniens à la justice et à l'égalité.

L'objectif de ce chantier est de renforcer l'indépendance de la justice, d'améliorer la situation des professionnels du secteur, de rapprocher la justice des citoyens et d'en faciliter l'accès, d'améliorer la qualité et l'efficacité des services judiciaires, de garantir les droits des justiciables, de réformer le code pénal et de réviser les lois qui l'organisent. Il s'agira également de réformer le système pénitentiaire, d'accélérer

la dématérialisation des procédures de la justice et de moderniser les infrastructures judiciaires.

- Le troisième chantier, quant dans le même cadre, porte, quant à lui, sur la promotion des droits de l'Homme ; et c'est un chantier fondamental pour parvenir à l'harmonie et au développement sociétal.

A ce niveau le Gouvernement s'engage à accélérer la mise en œuvre de notre stratégie nationale pour la Promotion et la Protection des Droits de l'Homme (2024-2028), qui met l'accent sur l'égalité de tous en dignité, en droits et en devoirs, par la force de la loi, sur la seule base de la citoyenneté. Un effort particulier sera fait pour garantir l'égalité d'accès aux services, aux opportunités et aux droits en général, car les droits restent illusoire tant qu'ils ne sont pas accompagnés des moyens nécessaires pour les exercer pleinement. Le Gouvernement poursuivra l'action déjà entamée en matière de lutte contre les diverses formes d'esclavage et la traite des personnes, comme il œuvrera à préserver et à renforcer les libertés publiques, à combattre toutes les formes de discrimination, quel qu'en soit le fondement : ethnique, communautaire, tribal, régional, économique ou de genre, tout en accordant une attention particulière aux personnes vulnérables et à celles ayant des besoins spéciaux. Le Gouvernement poursuivra également son soutien à la Commission Nationale des Droits de l'Homme, au Mécanisme National de Lutte contre la Torture, à l'Observatoire des Droits de la Femme et de la Fille, à l'Instance de lutte contre la traite des Personnes ainsi qu'aux organisations de la société civile œuvrant dans ce domaine, afin de leur permettre de s'acquitter efficacement de leurs missions.

En plus de ces chantiers, et toujours dans le cadre de ce premier axe de notre politique générale, le Gouvernement accordera une attention particulière à la bonne gouvernance en menant une lutte efficace contre la corruption sous toutes ses formes, à la réforme de l'administration publique et au renforcement de la gouvernance locale, ainsi qu'à la promotion du rôle des médias, des leaders d'opinion et des organisations de la société civile.

Ainsi, cette lutte contre la corruption fera l'objet d'une action spécifique visant à renforcer la transparence, à imposer la redevabilité et à combattre toute forme d'impunité. À ce titre, le Gouvernement s'engage à :

- Compléter et développer le cadre juridique de la lutte contre la corruption, afin de garantir la restitution des fonds détournés, de mettre en place un dispositif mis à jour et efficace pour lutter contre l'enrichissement illicite, ainsi

que de protéger les lanceurs d'alerte et de permettre un accès fluide à l'information ;

- Mettre en place un système de passation des marchés publics mieux protégé contre la corruption ;
- Créer les conditions nécessaires pour renforcer le rôle dissuasif de la justice dans la lutte contre la corruption en général, et pour empêcher l'impunité ;
- Activer le cadre institutionnel du suivi de mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption, et créer une institution nationale de lutte contre la corruption ;
- Sensibiliser aux effets néfastes de la corruption et ancrer les valeurs d'intégrité et de probité chez les jeunes générations.



Cependant, comme l'a affirmé SEM le Président de la République dans son discours d'investiture, nous devons tous prendre conscience du fait que le succès de la lutte contre la gabegie, la corruption et la mauvaise gestion est le combat de tous : celui des systèmes administratif et judiciaire, des corps de contrôle et d'inspection, mais aussi celui de l'élite dont les oulémas, les imams, les hommes politiques, les intellectuels, les leaders d'opinion, la société civile, la presse et les influenceurs sociaux. Et il est illusoire de penser qu'elle sera gagnée sans la conjugaison des efforts de tous.

Pour que les mesures de lutte contre la corruption, l'amélioration de la gouvernance, les réformes sociétales profondes et, plus généralement, la conduite du changement soient couronnées de succès, il est indispensable de transformer radicalement notre administration publique.

Dans ce cadre, le Gouvernement modernisera et rationalisera l'organisation de l'administration publique pour passer d'une administration des procédures à une administration des responsabilités, des compétences et des résultats. Cela permettra d'améliorer son efficacité, de rendre plus précise sa planification, tout en s'orientant vers une approche plus prospective, plus transparente et plus proche du citoyen.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement combattra tous les comportements contraires à la transparence, à la probité, aux valeurs et à l'éthique du service public. Il s'attèlera notamment à :

- Faire un audit organisationnel de l'administration publique, devant conduire à l'adoption d'un organigramme adapté du point de vue de l'efficacité des

structures administratives et de la bonne gestion des ressources humaines et matérielles ;

- Appuyer et moderniser l'administration à travers la dématérialisation des processus ;
- Élaborer une charte du service public, afin d'accélérer le processus d'amélioration de la qualité des services administratifs et de renforcer la confiance des usagers ;
- Concevoir et mettre en œuvre des plans de formation intensive au profit des fonctionnaires et agents de l'État ;
- Moderniser le système de gestion des fonctionnaires et agents de l'État et améliorer leurs conditions, qu'ils soient en service ou à la retraite.

Notre besoin de réformer l'administration est le même que celui d'ancrer une gouvernance locale efficace, nécessaire à un pays aussi vaste que le nôtre, dont le développement équilibré ne peut se faire exclusivement à travers une gestion centralisée.

Les efforts se concentreront dans ce domaine sur :

- Un plan global d'aménagement du territoire qui servira de base à un nouveau découpage administratif et contribuera à la création de pôles de développement complémentaires ;
- Une accélération du transfert des compétences et des moyens aux conseils régionaux et aux communes ;
- La mise en place des mécanismes adaptés pour la mutualisation des fonctionnaires et des agents publics, au niveau régional, entre les services sectoriels d'une part et les instances décentralisées d'autre part.

Conscient que l'atteinte de ses objectifs en matière de renforcement de la gouvernance à tous les niveaux, requiert la participation vigilante et efficace des leaders d'opinion, des intellectuels, des journalistes et des organisations de la société civile, le Gouvernement œuvrera à renforcer la veille et la protection des lanceurs d'alerte, à ancrer la liberté de la presse, à faciliter l'accès à l'information et à appuyer les activités de sensibilisation éclairées de nos élites culturelles.



**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Mesdames et Messieurs les Honorables Députés,**

L'axe II de cette politique générale porte sur l'édification d'une économie performante et éco-durable.

L'action du Gouvernement à ce niveau consistera à initier une transformation structurelle de l'économie, aboutissant à des taux de croissance durablement élevés, et permettant de générer l'activité et la richesse nécessaires à la création d'une offre d'emploi répondant à la demande. Il s'agira aussi de mobiliser les ressources nécessaires au financement des programmes sociaux et des infrastructures indispensables à la lutte contre la pauvreté et la précarité, ainsi qu'à la durabilité de la croissance.

Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement mènera son action dans des directions diverses et complémentaires, telles que le lancement des réformes structurelles nécessaires pour libérer l'économie, l'encouragement de l'investissement, le soutien et l'accompagnement de notre secteur privé afin qu'il puisse jouer son rôle moteur dans la création de richesse et de croissance. Il mettra également en œuvre un vaste programme de développement des infrastructures nécessaires, tout en promouvant les secteurs dans lesquels notre pays possède des potentiels économiques importants, en particulier ceux où nous disposons d'avantages comparatifs évidents.

La dimension écologique sera présente dans tous ces domaines, particulièrement dans tout ce qui a rapport à la durabilité et à la protection de l'environnement.

Concernant les réformes structurelles visant à libérer l'économie, à encourager l'investissement et à préparer les conditions nécessaires au décollage économique attendu, il sera procédé à la révision du code de l'investissement et de celui des marchés publics, ainsi que la loi sur le partenariat public-privé. En outre le code général des impôts sera révisé de manière à assurer la redistribution plus équitable des charges fiscales, de même le Gouvernement veillera à lancer une réforme foncière, à garantir la sécurité juridique et judiciaire des promoteurs économiques et à réformer notre système bancaire.

Ces réformes seront la base de notre action pour améliorer le climat des affaires, libérer les compétences et le potentiel de notre secteur privé que le Gouvernement considère comme partenaire essentiel, qui bénéficiera de l'accompagnement et l'appui qu'il mérite, en raison de la centralité de son rôle dans la croissance souhaitée.

Toutefois, ces réformes ne donneront le résultat escompté que si nous parvenons à mettre en place les infrastructures adaptées pour soutenir la croissance. Ces infrastructures sont nécessaires pour assurer la disponibilité des facteurs de production à des prix compétitifs, désenclaver les zones de production, ouvrir les marchés et faciliter le commerce.

Le Gouvernement travaillera sur ces aspects à travers :

- Le lancement d'un vaste programme de construction d'infrastructures routières modernes pour désenclaver les zones de production et ouvrir des axes reliant notre pays aux marchés extérieurs, ainsi que la construction d'autoroutes sur les axes qui en ont le plus besoin. Le Gouvernement mettra aussi, à la tête de ses priorités, de réaliser une étude de faisabilité pour des voies ferrées reliant le pays aux marchés voisins et permettant de résoudre le problème de transport de certains produits miniers découverts, vers les ports d'exportation, comme le phosphate au Brakna et le fer en Inchiri.
- La réhabilitation, l'élargissement et la modernisation des infrastructures portuaires actuelles : port de l'Amitié, port autonome et port artisanal de Nouadhibou, et le port de Tanit, en plus de l'adaptation du port de Ndiago afin qu'il réponde aux besoins des futurs projets gaziers, ainsi que la création de nouvelles structures comme le port en eau profonde de Nouadhibou, le port sec à Gogui et un port pour accompagner le développement des projets d'hydrogène vert ;
- Le renforcement et l'élargissement des infrastructures aéroportuaires, tout en soutenant et en accompagnant la compagnie aérienne MAI, symbole de notre souveraineté aérienne et moyen fondamental pour renforcer, intensifier et assurer la fluidité des transports aériens de et vers notre pays ;
- Le lancement d'un programme ambitieux de production d'électricité avec la qualité, la puissance et les coûts répondant aux besoins de nos unités économiques en nous basant sur nos ressources renouvelables ;
- Le lancement de grands projets hydrauliques dans le domaine des barrages, de l'ouverture de canaux et d'axes hydrauliques, afin de couvrir les besoins de tous les secteurs économiques, en particulier l'agriculture ;
- Le renforcement des infrastructures numériques de manière à profiter pleinement des nouvelles technologies.



Toutes ces réformes structurelles, l'encouragement du secteur privé et la mise à disposition des infrastructures nécessaires ont pour objectif l'exploitation optimale de nos potentiels dans les différents secteurs économiques, en particulier ceux où nous disposons d'avantages comparatifs et d'opportunités de croissance prometteuses, comme l'agriculture, l'élevage, la pêche, les mines, l'industrie et le tourisme.

Dans le domaine de l'agriculture, l'atteinte de la souveraineté alimentaire est l'objectif essentiel de la politique du Gouvernement. Pour cela, il œuvrera à augmenter notre production de riz afin d'assurer l'autosuffisance en cette denrée et, à court terme, d'en exporter. Tout comme il visera l'autosuffisance en légumes et en produits traditionnels et le développement des cultures oasiennes, du blé et du fourrage. Pour atteindre ces objectifs, l'effort sera concentré sur :

- L'augmentation des surfaces cultivées et la disponibilité des eaux, par la mise en place de nouveaux canaux et axes hydrauliques, la construction de barrages et l'aménagement de surfaces agricoles, ainsi que la mise en œuvre d'une réforme foncière juste et équitable;
- Le désenclavement et l'électrification des zones agricoles ;
- Le renforcement des capacités de stockage, de conditionnement, de froid et de transport ;
- La poursuite de la politique d'exonération fiscale des équipements et des intrants agricoles ;
- La mécanisation des cultures sous pluie ;
- La mobilisation des ressources financières nécessaires au secteur et la facilitation de leur accès ;
- Le lancement d'un vaste programme de recherche, de formation et de vulgarisation pour les différentes filières agricoles, en s'appuyant sur les établissements nationaux de recherche, de formation professionnelle et d'enseignement supérieur.



En matière d'élevage, le travail du Gouvernement portera sur l'intégration effective de ce secteur vital dans le tissu économique, à travers l'augmentation de la productivité, le renforcement de l'industrialisation et de la commercialisation de ses produits, afin d'atteindre l'autosuffisance en produits laitiers et l'exportation des viandes rouges. Il s'agira aussi de valoriser les sous-secteurs avicoles et de transformation du cuir. Tout ceci se fera à travers :

- Un travail efficace pour améliorer le cadre général de l'élevage et développer les infrastructures y afférentes, dans une vision de développement durable du secteur;
- L'amélioration de la santé animale par la vaccination obligatoire et gratuite contre les grandes épizooties, le contrôle épidémiologique et le développement des services de santé animale publique ;

- La création des infrastructures nécessaires à l'exportation des viandes rouges, à travers la construction de parcs de mise en quarantaine et d'abattoirs modernes .
- L'encouragement et l'accompagnement du passage à l'élevage intensif et l'amélioration génétique des races de vaches laitières ;
- La conception et l'exécution d'une gestion des pâturages et de la rationalisation des parcours pastoraux, ainsi que le développement de solutions de substitution telles que la culture du fourrage et la mise à disposition de stations hydrauliques pastorales, pour diminuer l'impact des périodes sèches sur les troupeaux ;
- La mise en place d'incitations ciblées pour le secteur privé, afin d'encourager l'investissement dans le secteur de l'élevage, à travers des exonérations fiscales adéquates pour les équipements et les intrants nécessaires à la production et à l'industrialisation du secteur, ainsi que la création de mécanismes efficaces pour faire profiter le secteur des financements publics et privés disponibles.

En matière de pêche, les piliers et les objectifs de la politique générale du Gouvernement s'articulent essentiellement autour de l'exploitation durable et responsable de la ressource, en vue du passage à l'économie bleue, de l'adoption d'une approche intégrée de promotion des industries de transformation des produits de la pêche et d'augmentation de la valeur ajoutée. Dans ce cadre, il sera procédé à :

- L'extension, le développement et l'équipement des infrastructures portuaires, de stockage, de conservation et de froid, pour encourager le débarquement de toutes les captures ;
- L'adoption d'une stratégie adéquate pour le renouvellement de la flotte et la garantie de sa maintenance ;
- La mise en place de mécanismes innovants pour le financement des chaînes de valeur dans le cadre d'un crédit maritime ;
- L'évaluation de l'ensemble des accords de pêche avec nos partenaires, pour mieux protéger nos intérêts nationaux ;
- L'opérationnalisation des structures de contrôle et d'inspection ;
- La promotion de la recherche et de la formation avec une attention particulière à la pêche continentale et à la pisciculture



Dans le domaine des mines, le Gouvernement concentrera ses efforts sur la redynamisation de ce secteur important, en travaillant à augmenter le nombre de mines en exploitation, à accélérer la mise en exploitation de nouveaux gisements, à élargir la recherche géologique exploratoire, à renforcer et développer les industries minières de transformation, et à mettre en place une politique ferme garantissant la conformité des activités minières aux exigences environnementales.

Dans ce cadre général, le Gouvernement travaillera à la révision du code minier pour un meilleur encadrement des activités minières, afin d'empêcher l'accaparement des titres miniers et le monopole des carrières. Les établissements nationaux intervenant dans le secteur seront réformés pour plus d'harmonie et d'efficacité de l'action de l'État dans ce domaine. Une carte des potentialités minières sera réalisée pour identifier les minerais sensibles et de haute importance stratégique dans le cadre de la transition énergétique.

À ce titre, le Gouvernement accompagnera la Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM) dans son ambitieux programme visant à doubler sa production annuelle à l'horizon 2029 et à améliorer sa valeur ajoutée, tout en l'encourageant à investir dans la recherche et l'exploitation de l'or et du cuivre. Le Gouvernement prolongera ses efforts visant à encadrer efficacement l'orpaillage, garantissant ainsi l'augmentation du nombre de bénéficiaires, son intégration à l'économie, la limitation de son impact environnemental et des autres risques y afférents. Tout cela se fera en sus de l'accélération de la productivité au niveau des réserves minières découvertes (or, uranium, fer, phosphate, clinker, gypse etc.). De même, le Gouvernement œuvrera, conformément aux instructions du Président de la République, à faire de notre pays un centre régional de l'énergie bas carbone.

Dans ce cadre, le Gouvernement s'engage à poursuivre les efforts visant à faire de notre pays un hub régional de production et d'exportation de gaz naturel liquéfié ; à développer les prochaines étapes du champ gazier GTA ; à accélérer le développement du champ de Birallah et à encourager le développement des autres champs déjà découverts, comme Banda, Walata, Pélican et Tevet, pour subvenir aux besoins du marché local.

Nous allons également poursuivre l'intégration du secteur pétrolier et gazier dans le tissu économique, ainsi que le renforcement du potentiel de nos bassins sédimentaires, à travers la mise en place de mesures incitatives adéquates pour positionner notre pays en tant que destination privilégiée pour l'exploration. Nous

mettrons l'accent sur le déploiement des infrastructures de stockage, de déchargement, de transport et de distribution des hydrocarbures.

Par ailleurs, compte tenu de la disponibilité très abondante et de haute qualité de l'énergie solaire et éolienne dans notre pays, le Gouvernement voit une opportunité de devenir un acteur principal dans la transition énergétique. Il planifie de diversifier le mix énergétique et de diminuer la dépendance du pays aux énergies fossiles, en s'ouvrant à de nouveaux horizons d'investissement dans l'hydrogène vert et ses applications industrielles.

En vue d'assurer une augmentation significative des retombées de l'exploitation de nos ressources naturelles de façon plus équitable, le Gouvernement inclura dans ses priorités l'élaboration d'une politique nationale de modernisation du contenu local.

En matière d'industrie, l'accent sera mis sur la mise en place d'une base industrielle contribuant à améliorer la valeur ajoutée dans l'exploitation de nos ressources naturelles et à atténuer le déséquilibre de notre balance commerciale, à travers la domestication d'industries de transformation diverses, procurant des alternatives à certains biens importés, particulièrement celles qui ne requièrent pas de technologies complexes ou des capitaux importants.

Dans ce cadre, le Gouvernement travaillera à la création d'une zone industrielle équipée des services essentiels et au soutien à la mobilisation de lignes de crédit, ainsi qu'à la formation des compétences industrielles et de la main-d'œuvre.

En outre, partant des potentialités touristiques inexploitées de notre pays, le Gouvernement s'attellera, en partenariat avec les acteurs du tourisme, à faire un diagnostic exhaustif des défis et obstacles auxquels fait face ce secteur économique important, et à proposer des solutions pratiques pour sa redynamisation, son développement et son extension. La priorité sera donnée, dans ce cadre, aux infrastructures, aux ressources humaines, et à la promotion de notre pays et de ses spécificités touristiques.



**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Mesdames et Messieurs les Honorables Députés,**

Les divers aspects de la politique gouvernementale, ceux déclinés dans les deux axes précédents et ceux qui le seront dans les suivants, dépendent, pour leur mise en œuvre efficace et la réalisation de leurs objectifs et finalités, de la disponibilité

d'un capital humain bien formé et qualifié, en particulier parmi les jeunes. En effet, la présence d'hommes et de femmes armés d'une formation de qualité et en bonne santé, est ce qui permet de produire la valeur ajoutée et de créer la prospérité. Et pour former un capital humain jouissant de ces qualités, la politique du Gouvernement agira sur cinq leviers : l'enseignement, la formation, l'emploi, la santé, la culture et le sport.

Pour l'enseignement, notre objectif principal sera de travailler pour assurer un enseignement performant et de haute qualité, avec des encadrements pédagogiques capables de construire un citoyen enraciné dans son identité civilisationnelle, fier de ses valeurs nationales et ouvert sur le monde. Un enseignement qui offre à nos enfants les compétences et le savoir-faire nécessaires, les incite à la créativité et à l'innovation, et les prépare au passage serein vers la vie sociale et professionnelle.

Pour atteindre cet objectif, nous poursuivrons le renforcement et l'ancrage de l'École Républicaine, dans le cadre de la mise en œuvre accélérée de la réforme du système éducatif à tous les niveaux et dans ses diverses composantes. Cela inclut la maîtrise de la carte scolaire, le renforcement des infrastructures, la réforme des programmes et cursus scolaires, le renforcement de l'enseignement scientifique, la finalisation de la réforme linguistique et la fourniture des supports éducatifs nécessaires.

Nous veillerons également à renforcer et à développer la formation initiale et continue des encadreurs et des enseignants, en donnant la priorité à tout ce qui les met, matériellement et moralement, dans les conditions leur permettant d'accomplir pleinement leur mission sacrée.

Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement veillera à s'ouvrir aux partenaires de l'action éducative, pour les faire participer effectivement à la conception, au suivi et à l'évaluation. Dans ce cadre, le rôle des associations de parents d'élèves sera opérationnalisé, ainsi que celui des comités de gestion des écoles, des unions d'étudiants et des syndicats professionnels.

Et pour renforcer la place particulière de notre enseignement originel et son rôle éminent dans l'enracinement de notre culture islamique et de notre identité civilisationnelle, ainsi que dans la préservation de notre spécificité historique de centre de rayonnement scientifique et culturel, le Gouvernement accordera une grande importance à cette composante fondamentale de notre système éducatif. Cela se concrétisera par la valorisation du rôle de l'enseignement originel dans la généralisation de l'enseignement préscolaire, l'augmentation du soutien aux Mahadra et à leurs cheikhs, tout en œuvrant à la mise en place de passerelles solides

entre les différents niveaux de l'enseignement originel et leurs correspondants dans l'enseignement conventionnel.

Considérant, comme établi précédemment, que la fluide insertion dans la vie professionnelle constitue l'un des principaux objectifs des systèmes d'enseignement, le Gouvernement fera de la promotion de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle un objectif central dans sa politique éducative. Cela se traduira par l'élargissement et la diversification de l'offre de formation dans les établissements d'enseignement supérieur et de formation professionnelle, avec le souci constant de l'adapter aux besoins du marché. Dans ce cadre, le Gouvernement envisage, à l'horizon 2029, d'augmenter la capacité d'accueil des établissements nationaux d'enseignement supérieur de pour atteindre 50.000 étudiants. De même, il envisage, dans le même horizon, la formation de 115.000 jeunes dans les établissements de formation technique.

Par ailleurs, la création d'un nouveau département ministériel qui associe l'artisanat à la formation professionnelle, témoigne de l'intérêt qu'accorde le Gouvernement à ce sous-secteur, qui conjugue la dimension de préservation de notre patrimoine authentique et celle de contribution à l'activité économique et industrielle.



Le Gouvernement poursuivra, par ailleurs, les efforts visant à mettre en place un système sanitaire efficace qui profite à tous les citoyens, à travers, notamment :

- L'élargissement des infrastructures sanitaires et leur développement par le renforcement des plateaux techniques, d'un minimum de forfaits sanitaires et d'équipements pour chaque niveau des installations sanitaires,
- Le développement continu des pôles d'excellence au niveau national et la création d'hôpitaux de référence au niveau régional ;
- Le lancement d'un vaste programme d'appui à la santé de base et à la santé préventive, en vue de réduire les disparités sanitaires entre les milieux urbain et rural, sur la base d'une carte sanitaire préparée de façon objective ;
- La mise en place d'un système d'approvisionnement sûr et efficace pour garantir la disponibilité des médicaments essentiels et des consommables médicaux de haute qualité. Dans ce cadre, le Gouvernement lancera une guerre sans merci contre les trafiquants et spéculateurs sur les prix et la qualité des médicaments. Le Gouvernement n'acceptera pas, quelles que soient les circonstances, de laisser compromettre la santé des citoyens, car il n'y a en vérité pas de santé avec des médicaments non conformes, falsifiés, ou périmés ;

- Le renforcement des systèmes de veille épidémiologique à travers le développement de meilleurs mécanismes de prévision, de prévention et de réponse rapide et efficace aux situations d'urgence sanitaire ;
- L'élargissement de la couverture d'assurance maladie, en vue de sa généralisation par l'accroissement des services de la CNASS et de la CNAM ;
- Le développement et le renforcement de la formation initiale et continue des personnels médicaux, en donnant la priorité à l'amélioration de leurs conditions morales et matérielles.



**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Mesdames et Messieurs les Honorables Députés,**

Tout ce que le Gouvernement a adopté comme objectifs, préparé comme politiques dans le domaine de la promotion du capital humain en termes d'enseignement et de formation, dans sa recherche de provoquer un changement structurel qui mène à des taux de croissance économique élevés, vise à la résolution de la problématique de l'emploi et à la lutte contre le chômage des jeunes, qui annihile toutes les forces de notre jeunesse, et l'empêche de participer à l'effort de développement national.

Il est vrai, certes, que ce travail a besoin d'être renforcé par tout ce qui peut aider à l'auto-emploi comme accompagnement, orientation et gestion des financements nécessaires, et le Gouvernement s'y attellera résolument. Cependant nous devons œuvrer efficacement pour changer les mentalités comportements répandus au sein de notre jeunesse et qui sont contraires à la culture de valorisation du travail, du respect des métiers dans leur diversité et à la glorification de la rigueur et de la persévérance.

Notre jeunesse est à la fois notre ressource et notre force, pour le présent comme pour l'avenir - comme l'a dit SEM le Président de la République, qui entend faire de son second mandat un mandat par les jeunes et pour les jeunes.

C'est pour cela que l'autonomisation des jeunes ainsi que l'emploi viennent à la tête des priorités du Gouvernement ; et que nous travaillerons pour accélérer la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'emploi (2019-2030), à travers son plan d'action triennal (2025-2027).

C'est pour cela que l'autonomisation des jeunes et l'emploi viennent à la tête des priorités du Gouvernement ; et que nous travaillerons pour accélérer la mise en

œuvre de la stratégie nationale de l'emploi (2019-2030), à travers son plan d'action triennal (2025-2027).

Et, en plus des politiques et des mesures programmées dans le cadre des axes relatifs à l'économie et au capital humain, et qui font partie intégrante de la stratégie nationale de l'emploi, le Gouvernement compte lancer un ensemble de programmes qui se complètent dans leur objectif de créer le plus d'emploi possibles au profit des différentes catégories de nos jeunes au chômage. Ainsi, de grands projets pourvoyeurs d'opportunités d'emplois seront lancés dans plusieurs secteurs, comme l'agriculture, la pêche, l'élevage, les mines et les services.

Par ailleurs, et eu égard à la grande place qu'occupe le sport dans les politiques d'autonomisation visant plus d'efficacité, il devient crucial d'investir dans les infrastructures sportives telles que les stades, les salles de sport et autres espaces sportifs pour encourager la pratique sportive à tous les niveaux.

De même, les capitales régionales et départementales seront progressivement équipées d'infrastructures sportives modernes, et un plan d'appui aux académies sportives et au développement des talents et activités de jeunes sera mis en œuvre ; ainsi que l'élaboration d'une étude pour la création et le financement d'un fonds national de développement du sport, et une autre pour la construction des infrastructures nécessaires à l'organisation de compétitions sportives continentales, à commencer par la coupe d'Afrique des nations.

Pour renforcer tous les aspects de l'autonomisation des jeunes, le Gouvernement s'efforcera d'introduire un service civique, en établissant les cadres réglementaires qui tiennent compte des spécificités de notre pays et de notre jeunesse. Dans ce contexte, un programme pilote sera lancé au cours de cette année qui permettra la mobilisation de centaines de jeunes volontaires.

Ce service civique offrira à des milliers de jeunes l'opportunité de participer à des activités d'utilité publique au service de la collectivité.

Et comme l'autonomisation des jeunes devra être solidement enracinée dans notre identité islamique, civilisationnelle et culturelle, le Gouvernement s'engage à mettre en place des stratégies sectorielles visant à promouvoir les rôles que devront jouer les secteurs des affaires islamiques, de la culture et des arts dans ce cadre.

Notre discours à propos de la jeunesse se rapporte à toute notre jeunesse, y compris ceux de la diaspora. C'est pourquoi le Gouvernement travaillera à trouver les meilleurs mécanismes permettant à notre pays de tirer profit du dynamisme de ses

filles et ses fils qui sont parvenus, par leur ambition, leur sérieux et leur expérience à construire leur vie à l'étranger tout en restant attachés à leur pays et prêts à contribuer à sa construction.

Et parmi les principales conditions pour le succès des différents axes de la politique Gouvernementale en matière d'autonomisation des jeunes, figure leur immunisation et sécurisation contre les fléaux les plus dangereux de l'ère moderne que sont l'extrémisme, le terrorisme et la drogue. Si notre approche en matière de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme a prouvé sa pertinence dans une large mesure, il n'en demeure pas moins vrai que nous avons encore besoin de programmes plus efficaces face au fléau de la drogue et de la dépendance, et c'est ce que le Gouvernement prendra en considération à tous les niveaux en rapport avec ce fléau.

En outre, le Gouvernement mettra en tête de ses priorités la redynamisation du secteur des affaires islamiques en vue de lui permettre de jouer son rôle d'orientation, de conseil et de préservation du caractère sacré des rites islamiques. Il s'attèlera en particulier à lancer les réformes permettant à la mosquée de jouer pleinement son rôle, au Beyt-Maal-Zakat de remplir la mission pour laquelle il a été créé et à l'institution du Waghf de se développer.

Pour ce qui est de la culture et des arts, les efforts du Gouvernement se concentreront sur la régulation et le développement de l'action culturelle, sur l'installation d'un climat propice à la créativité en vue d'enraciner notre identité culturelle et sur la réalisation et le développement du leadership. Il mettra en œuvre une stratégie culturelle qui contribue au renforcement de l'unité nationale et de la cohésion sociale, à la valorisation des cultures locales et des valeurs de citoyenneté, à travers le développement et la modernisation des différents domaines culturels.



**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Mesdames et Messieurs les Honorables Députés,**

L'ensemble des axes de cette politique publique ne peut se réaliser de la manière requise et souhaitée que dans le cadre d'une sécurité et d'une stabilité fortement ancrées, ainsi que d'unité nationale et d'une cohésion sociale fortes et complémentaires.

Aussi, l'axe relatif à la sécurité, à la stabilité et à la présence au niveau international et régional va constituer la priorité du Gouvernement pour consolider la construction d'un État fort, capable d'affronter les défis géopolitiques particulièrement aigus eu égard à l'instabilité, à la violence, au terrorisme et aux

guerres qui marquent notre environnement sous-régional et international et qui font perdre les opportunités de développement et menacent en profondeur l'existence des États.

Sur cette base, le Gouvernement accordera une attention extrême à la traduction effective de tous les aspects de notre stratégie sécuritaire intégrée, définie par SEM le Président de la République Mohamed Ould Cheikh Ghazouani, à travers la consolidation des acquis en la matière, notamment le renforcement des capacités de nos forces armées à défendre la sécurité intérieure et extérieure de notre pays.

A cet effet, le Gouvernement entend préparer et mettre en œuvre une loi de programmation financière qui permette de renforcer les capacités et l'opérationnalité de nos forces armées et de sécurité à travers l'acquisition d'équipement modernes et adaptés aux spécificités des nouveaux défis.

Par ailleurs étant donné que la migration induit des défis importants sur les plans sécuritaire, économique et humain, le Gouvernement lui accordera une importance particulière qui se traduira par l'élaboration et l'exécution d'une stratégie efficace visant à lutter contre ses aspects irréguliers et à encadrer ses aspects légaux.

Et en dépit de notre souci de respecter les conventions qui nous lient aux pays frères et amis ainsi que nos engagements internationaux, nous combattons avec fermeté tout ce qui peut porter atteinte à notre sécurité, notre culture et nos modes de vie.

D'autre part, le Gouvernement poursuivra sa politique extérieure dynamique fondée sur les principes du respect mutuel et de bon voisinage, de relations de fraternité et d'amitié et de coopération constructive, et de contribution à l'instauration de la paix et de la stabilité dans la sous-région et dans le monde, ainsi que la défense des causes justes, avec à leur tête la cause palestinienne. Tout cela en continuant à renforcer le rôle leader de la Mauritanie au sein de l'Union Africaine, de la Ligue Arabe, de l'Organisation de la Conférence Islamique, ainsi que l'affermissement de ses relations avec l'ensemble des pays, en particulier ceux de notre voisinage, auxquels nous lient des relations historiques, culturelles et économiques anciennes et bien établies.

Cela pour ce qui est de la sécurité. Quant à l'axe relatif à l'unité nationale et la cohésion sociale, nous avons déjà dit que les Mauritaniens constituent un peuple uni par l'appartenance à une même foi religieuse intégrative, par une histoire partagée, un devenir commun et un avenir prometteur.

A cet effet, le Gouvernement travaillera sur deux fronts principaux : au niveau du premier front, il s'attèlera à l'élimination des résidus des mentalités rétrogrades, des faux stéréotypes entretenus et la stratification imaginaire à travers l'enracinement des valeurs et principes du discours de Ouadane et de la déclaration de Djeol et leur traduction en plans d'actions dont les différents axes s'intègrent dans la lutte contre le tribalisme, le sectarisme, le radicalisme communautaire et de classe et la discrimination, quel que soit son fondement. Dans ce cadre, le Gouvernement œuvrera à assurer une participation efficace des oulémas, des intellectuels, des leaders d'opinion et de la société civile pour gagner cette bataille intellectuelle et sociale. Et préalablement, il renforcera la primauté de la loi, l'égalité des citoyens devant elle en dignité, en devoirs et en droits. Le Gouvernement œuvrera aussi à trouver les formes adéquates pour soigner définitivement les plaies du passif humanitaire.

Sur le deuxième front, les efforts se concentreront sur l'élimination des disparités économiques flagrantes et ce qui en résulte comme distorsions dans le partage des richesses et des opportunités, et sur la disponibilisation des services de base, tels que l'eau, l'électricité et le désenclavement. Cela se fera à travers la poursuite des différents programmes sociaux qui ciblent les citoyens aux plus bas revenus, en veillant à leur complémentarité et à l'équité de leurs critères de ciblage.

L'accent sera également mis sur l'autonomisation des femmes afin qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle de leadership économique, social et politique.

Dans ce cadre, les programmes de la Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre l'Exclusion (Taazour) et des autres entités Gouvernementales intervenant dans ce domaine seront évalués et réorientés en vue de maximiser leur impact positif sur les citoyens cibles. Toujours dans ce cadre, le Registre Social sera révisé, et les programmes Temwine, El-Baraka et Dari réorganisés ; tout comme seront renforcés les programmes exécutés au bénéfice des personnes vivant avec handicap ou maladies chroniques.

Le Gouvernement continuera également à renforcer l'opportunité d'accès des enfants des familles inscrites au registre social aux écoles d'excellence, en abaissant le seuil exigé pour leur acceptation, et la mise en place de programmes d'encadrement et d'appui scolaire spécifiques à leur profit.

Le Gouvernement veillera aussi à garantir la transparence et l'égalité des chances dans tous les concours de recrutement organisés par l'État ou les établissements publics, et accordera la priorité aux jeunes issus de familles à bas revenus, dans tous

les programmes d'auto-emploi et le financement de petites et moyennes entreprises.

Quant à la disponibilité des services de base, particulièrement dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, de l'électricité, du transport urbain et du désenclavement, le premier chantier sera consacré à la réforme complète et profonde de la Somelec et de la SNDE en vue de les rendre capables, de façon permanente, d'assurer les services d'eau et d'électricité à tous les citoyens.

Le Gouvernement s'attellera, dans ce cadre, à l'élargissement et à la réhabilitation du réseau électrique, à l'augmentation de la production en doublant le mix énergétique et à la modernisation de la gestion administrative, financière et commerciale de la société, ainsi qu'à la lutte contre la fraude dans les raccordements au réseau et dans la facturation.

De façon spécifique, la construction de la ligne électrique Nouakchott Néma sera lancée, ainsi que la construction de deux centrales électriques au gaz, dont l'une à Ndiago alimentée à partir du champ GTA et l'autre alimentée à partir du champ de Banda, et plusieurs stations solaires.

Les travaux des projets en cours d'exécution seront accélérés, notamment ceux de la connexion de plusieurs dizaines de villes et de villages au réseau électrique.

En matière d'hydraulique, la priorité sera donnée à la sécurisation de l'alimentation de Nouakchott à partir de sources différentes (Aftout Sahili, Idini et dessalement de l'eau de mer), ainsi que l'approvisionnement de la ville de Nouadhibou. Le Gouvernement s'attèlera aussi au lancement d'un large programme dans toutes les localités de plus de 500 habitants, en donnant la priorité aux capitales régionales et aux grandes villes souffrants actuellement de déficit en eau potable.

Dans le domaine des transports, le Gouvernement continuera les programmes de développement du secteur notamment à travers l'Autorité de Régulation et d'Organisation des Transports Routiers. En matière de transport urbain, l'exécution du programme de mobilité de Nouakchott sera accélérée et il réservera des axes au déplacement de bus modernes. Le Gouvernement travaillera à moderniser les flottes de transport urbain dans les grandes villes ; à lancer une étude de faisabilité pour la construction de lignes de tramway à Nouakchott et à Nouadhibou, et entamera leur mise en place si leur faisabilité se confirme.

Conscient des problèmes d'enclavement de certaines villes et de certaines zones vitales du pays, le Gouvernement lancera un programme à court et moyen terme visant à les relier au réseau routier national.



**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Mesdames et Messieurs les Honorables Députés,**

Telles sont les grandes lignes de la politique générale que le Gouvernement compte mettre en œuvre, en application des directives de SEM le Président de la République pour traduire son ambition pour la patrie.

Les différents axes de cette politique générale seront déclinés en stratégies sectorielles, avec des objectifs définis, des plans d'actions détaillés assortis d'indicateurs de suivi précis et mesurables, qui vous seront présentés, conformément à la constitution, au début de chaque année.

Le Gouvernement s'attellera à mobiliser les ressources financières internes et externes nécessaires à la mise en œuvre efficace des différentes stratégies et plans d'action sectoriels. Dans ce cadre, il s'empressera de préparer une table ronde avec la participation de tous nos partenaires au développement au cours du premier trimestre de l'année prochaine, si Allah le veut. Un plan d'action global sera également élaboré et mis en œuvre pour mobiliser les ressources internes, suivant les marges permises par le cadre macroéconomique qui préserve les grands équilibres.

Et en attendant la préparation des politiques sectorielles et la mobilisation des ressources financières nécessaires, les priorités de l'action du Gouvernement se concentreront, pour les mois restants de l'année en cours, sur les cinq chantiers essentiels suivants :

1. Accélération de l'exécution des grands projets en cours de mise en œuvre ;
2. Levée des obstacles qui empêchent ou ralentissent le lancement des autres projets dont les ressources ont été mobilisées ;
3. Conception et lancement de programmes prioritaires d'amélioration des conditions de vie des citoyens ;
4. Participation des citoyens au suivi et au contrôle de l'action du Gouvernement ;
5. Lancement de certaines études nécessaires à l'exécution des réformes stratégiques citées dans la présente déclaration de politique générale.

Le détail des activités programmées au niveau des différents chantiers sera comme suit :

Au niveau du premier chantier, le Gouvernement va accélérer le travail et lever les obstacles qui s'opposent à la finalisation de certains grands projets, en vue de leur réception avant la fin de l'année et de leur mise en service au profit des citoyens. Les principaux projets sont :

1. Remise en service de la société mauritanienne de produits laitiers de Néma,
2. Finalisation, équipement et mise en service de la ferme laitière pilote de Timbédra
3. Mise en service de la station de dessalement d'eau de mer de Nouadhibou d'une capacité de 5000 mètres cubes/jour,
4. Réception du village artisanal de Nouakchott,
5. Finalisation des travaux du pont du carrefour Madrid et sa mise en service,
6. Finalisation du pont Haye Saken et sa mise en service,
7. Lancement du programme de transport urbain Mobilité de Nouakchott, au niveau de deux axes principaux, au moins,
8. Réception de l'usine de traitement de déchets et assainissement du marché de poisson et sa mise en service,
9. Réception de l'extension du centre hospitalier national,
10. Équipement et mise en service de l'hôpital de Sélibaby,
11. Réception de l'extension du centre national des spécialités et sa mise en service,
12. Finalisation du projet d'électrification des zones de production agricole dans la vallée,
13. Équipement et mise en service de la nouvelle prison de Nouakchott Sud en vue de régler le problème du surpeuplement carcéral.

Quant au deuxième chantier, la conjugaison des efforts permettra la pose de la première pierre de certains projets importants dont les financements ont été mobilisés. Il s'agit de :

1. La première composante du projet d'assainissement de la ville de Nouakchott,
2. Les composantes 1 et 2 du projet d'alimentation en eau potable de la ville de Kiffa,
3. Le projet de renforcement et de sécurisation de l'alimentation de Nouakchott en eau potable à partir de Idini (60.000 m³/jour),
4. Le projet de désenclavement des périmètres agricoles de l'Aftout Sahili par la construction d'une nouvelle route reliant le canal à la route Nouakchott-Rosso,

5. Le projet de construction des réservoirs de stockage d'hydrocarbures à Nouakchott d'une capacité de 100.000 m³.
6. Le lancement de la construction d'un nouveau restaurant universitaire pour 2000 étudiants,
7. Le lancement de la deuxième phase du programme de couverture des zones frontalières par les réseaux de communication, sur la bande entre Ould Yenge et Vassala.

Dans le cadre du troisième chantier, le Gouvernement préparera et exécutera une série de programmes d'intervention rapide, et entreprendra plusieurs mesures d'urgence, en vue d'améliorer les conditions de vie et d'habitat de nos concitoyens, en particulier ceux ayant un faible revenu, à travers la mobilisation de toutes les capacités et les marges de manœuvre disponibles, en attendant le début de l'exécution des politiques générales exposées ci-haut.

Parmi les principaux projets on peut citer :

1. Le programme prioritaire de stabilisation, de réduction et d'appui aux prix des denrées de base (blé, riz, sucre, huiles, viandes et ciment). Ceci se fera essentiellement à travers la surveillance des stocks des denrées essentielles sur le marché et la lutte contre la spéculation et le monopole, et la fixation d'un prix plafond qui prend en considération les prix de revient et des marges de bénéfice raisonnables, prix qui sera actualisé régulièrement. Il sera également procédé à l'opérationnalisation du programme Temwine à travers l'augmentation des quantités et la garantie de sa mise à disposition des citoyens destinataires,
2. L'assurance maladie au profit de tous les étudiants de l'enseignement supérieur.
3. Le programme pilote de formation et d'auto-emploi qui profitera à 500 jeunes dont 200 seront insérés dans le secteur agricole,
4. Le programme pilote du service civique avec la participation de 500 jeunes,
5. Le programme d'urgence d'amélioration de la qualité et de la couverture des communications, en exigeant des opérateurs le respect de leurs cahiers des charges et les investissements nécessaires pour garantir la couverture et les services de qualité dans certaines zones,
6. Le programme pilote : « Nouakchott ville facile à vivre ». Il s'agit d'un programme expérimental à lancer dans les neuf communes de Nouakchott et qui vise à conjuguer les efforts de tous les départements ministériels en vue de résoudre les problèmes les plus aigus que vivent les populations des différents quartiers de la capitale. Ce programme sera préparé et mis en œuvre de façon participative entre les différents

- départements concernés, l'administration territoriale et les élus et comportera une composante de volontariat,
7. Le programme d'urgence de désenclavement de certaines zones et villages. Il s'agira de préparer un programme d'urgence, à lancer avant la fin de l'année, qui vise à alléger les souffrances de certains villages et localités enclavés et zones de production,
 8. Le programme d'urgence de restructuration de la Somelec. Il comportera deux composantes essentielles dont la première sera exécutée à court terme (3 mois) et la deuxième dans un an. Il vise à réhabiliter, réformer et étendre le réseau électrique à Nouakchott et à augmenter le niveau de production d'énergie électrique et la lutte contre la fraude et la mise en œuvre d'une réforme institutionnelle, administrative et financière intégrale de la société,
 9. Le programme d'urgence d'organisation de la circulation et de la limitation des embouteillages à Nouakchott. Il vise à mettre fin aux embouteillages à Nouakchott et à imposer le respect des règles de circulation et comportera l'ouverture de nouveaux axes routiers, d'extension de la voie publique et d'empêchement de son occupation, d'augmentation du nombre des panneaux de signalisation dans les carrefours. Ainsi que le transfert des magasins en dehors de la ville, l'organisation de la circulation des camions en milieu urbain, la construction de parkings, le renforcement de la surveillance et de l'obligation du respect de la loi, par l'exploitation de toutes les opportunités permises par les nouvelles technologies,
 10. Extension et simplification de la plateforme numérique « El Oughoud » pour satisfaire toutes les demandes des citoyens en matière de transactions immobilières.

Quant au quatrième chantier, il vise à faire participer le citoyen et ses représentants dans le suivi et le contrôle de l'action gouvernementale, à travers trois initiatives qui seront lancées dans les semaines à venir. Il s'agit :

1. D'un mécanisme de contrôle citoyen de l'action du Gouvernement : Le Gouvernement mettra en place une plateforme numérique à la disposition du public, pour lui permettre de soumettre ses plaintes et réclamations, et dénoncer tout dysfonctionnement ou transgression de la loi constatés. Les informations reçues sur cette plateforme seront traitées et les mesures appropriées prises,
2. Du programme des plateformes de la communauté scolaire : Le Gouvernement mettra en place, dans les semaines à venir, des plateformes numériques sous forme de groupes incluant tous les

intervenants dans l'opération pédagogique au niveau de chaque moughataa : les directeurs des établissements d'enseignement, l'inspecteur départemental, le Hakem, les représentants des parents d'élèves, les maires, les députés, le directeur régional de l'enseignement, un représentant de la wilaya, des représentants de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, un représentant du ministère des finances et un Conseiller ou Chargé de Mission au Premier Ministère.

1. la situation de chaque établissement d'enseignement et ses besoins en livres et fournitures scolaires, en infrastructures et en enseignants, pour la prise des mesures adéquates dans les délais. Il constituera un instrument de partage d'expérience et de base pour la distinction des établissements, des enseignants et des professeurs qui se sont distingués au niveau de chaque moughataa,
2. Des plateformes des communautés de la santé. Comme la plateforme de la communauté scolaire, l'idée de la plateforme de la communauté de la santé vise à créer l'interaction permanente entre les différents acteurs et intéressés par la santé publique.

Dans le cadre du cinquième chantier, le Gouvernement lancera les études nécessaires à l'exécution de certaines réformes essentielles programmées dans la déclaration de politique générale.

Parmi les études les plus importantes qui seront lancées avant la fin de l'année, Incha Allah, figurent :

1. Une étude sur les réformes du système des retraites,
2. Une étude préparatoire des concertations tripartites en vue de proposer une révision du SMIG,
3. Une étude pour la révision du code des marchés publics,
4. Une étude pour la révision de la loi sur les PPP,
5. Une étude pour la révision de la loi sur les investissements,
6. Une étude pour création d'une agence nationale d'études et d'exécution des projets stratégiques,
7. L'audit administratif et financier du groupe Somelec,
8. L'audit administratif et financier de la SNDE.
9. Le lancement d'une étude de faisabilité pour des lignes de chemin de fer dont la première reliera Choum à Nouakchott en passant par Akjoujt, et la seconde joindra Nouakchott à la frontière du Mali en passant par Bofal.
10. L'étude de faisabilité d'une ligne de tramway à Nouadhibou.
11. La révision des textes régissant les migrations pour les compléter.



**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Mesdames et Messieurs les Honorables Députés,**

Je suis conscient que la réussite de l'action du Gouvernement, dans chaque axe de cette politique générale, reste tributaire de l'appui de votre honorable institution et de celui du peuple mauritanien dans son ensemble.

Et étant donné ma ferme conviction que le respect strict du principe de séparation et d'indépendance des pouvoirs, ainsi que la transparence, le dialogue, le respect mutuel, l'efficace coordination et la participation de tous, sont les clés de la réussite dans la gestion des affaires publiques, je ferai de ces principes un cadre général d'exécution des différents aspects de la politique générale du Gouvernement sur la base de laquelle j'ai l'honneur d'engager, conformément à la constitution, la responsabilité du Gouvernement.

Le Gouvernement travaillera intensément pour que son action se caractérise par le sacrifice, le sérieux, l'efficacité dans la réalisation, par la rationalité dans les choix, la transparence et l'intégrité dans la mobilisation et l'utilisation des ressources publiques de l'État, et par le souci constant de proximité avec les citoyens, de leur égalité devant la justice et la commande publique, de leur accès aux opportunités de travail dans le service public, et, plus globalement, de leur égalité dans la dignité, en droits et en devoirs.

Je suis confiant et certain que nous sommes capables, par notre solidarité et la force de notre détermination, par la mise en œuvre rigoureuse du programme de Son Excellence le Président de la République, Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani, « Mon Ambition pour la Patrie », et avec les diverses opportunités qui se dessinent dans nos horizons prometteurs, de concrétiser ensemble nos espoirs en l'émergence de la patrie que nous désirons tous, une patrie d'amour, de fraternité, de solidarité, de justice, d'égalité et de développement durable et inclusif.

Et j'ai tout espoir à ce que ce programme gagne votre confiance et bénéficie de votre soutien.

وقفنا الله وإياكم لما فيه خير العباد والبلاد، وبارك الله الجهد ووفق القصد، إنه ولي ذلك والهادي إلى سواء السبيل

والسلام عليكم ورحمة الله وبركاته